

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 157-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.515

Déposée le: 30.08.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 06.09.2018

N° d'ACE: 170/2019 du 20 février 2019
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Révolution 4.0 : comment le canton de Berne s'y prépare-t-il ?

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport sur :

1. les moyens financiers et en ressources humaines mis en œuvre dans l'administration cantonale même pour observer l'évolution de la pénétration de la Révolution 4.0 dans le quotidien de la société bernoise ;
2. la possibilité de développer une stratégie gouvernementale coordonnée à l'interne pour que les différentes Directions anticipent les défis à venir de la Révolution 4.0 pour leurs propres domaines de compétences ;
3. expliquer les critères sur lesquels le gouvernement bernois a décidé de s'engager dans le sens d'une adaptation des structures scolaires (informatique), de dégager de l'argent pour la recherche et l'innovation, etc.

En outre :

4. chaque Direction cantonale est priée de faire à cet égard le point sur ses propres forces et faiblesses dans la perspective d'une importance accrue de la numérisation de la société ;

5. le Conseil-exécutif est finalement invité à réfléchir à créer un « observatoire de la Révolution 4.0 », qui pourrait, sans engager de dépenses supplémentaires, jouer le rôle de plateforme de coordination interdirectionnelle.

Développement :

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées ces dernières années au sujet de la Révolution 4.0, concept qui sous-entend un passage progressif de la société actuelle à l'ère numérique, l'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle. Elles avaient pour motivation de mesurer à quel point le canton de Berne apprécie la pénétration de la technologie dans l'ensemble des domaines par exemple de la recherche, dans le paysage social, sur les activités professionnelles mais aussi dans la formation, dans le rapport de l'Etat aux citoyennes et citoyens. L'impact de cette nouvelle révolution sur la société est profond et ses contours précis encore difficilement saisissables.

La réponse à l'interpellation Hügli (PS) (« Industrie 4.0 », n° d'affaire 2015.RRGR.620 du 2 décembre 2015), montre que le canton de Berne soutient de nombreux projets de recherche en collaboration avec l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise (notamment par le biais du Parc national d'innovation Biel/Bienne). Dans la réponse au postulat Gullotti, Ruchonnet et Dunning (PS) (2017.RRGR.746 « Intelligence artificielle, le canton de Berne est-il pro-actif ? » du 5 décembre 2017), le canton de Berne explique qu'il est attentif à l'évolution de la numérisation de la société et se veut à cet égard souple et pragmatique en fonction des besoins créés par l'évolution des différents secteurs touchés par la numérisation. Il explique avoir pris des mesures dans la formation initiale et se prépare à introduire la cyberadministration sur le plan informatique. En conclusion, il se déclare « être disposé à considérer la numérisation dans une perspective plus globale, par exemple dans le programme gouvernemental de législature 2018 à 2021 ». Finalement, à un postulat déposé par Machado Rebmann (LAVerte), Streit-Stettler (PEV) et Stucki (PS) (« Industrie 4.0 : à quoi le canton de Berne doit-il s'attendre ? », n° 2017.RRGR.747 du 2 mai 2018), le gouvernement refuse d'entrer en matière sur une étude des impacts de la Révolution 4.0 sur le monde du travail, ses conséquences sur l'emploi et la couverture du minimum vital, les contours de celle-ci étant encore trop insaisissables et des conclusions potentiellement hâtives et aléatoires.

L'ensemble des réponses données aux différentes interventions susmentionnées montre néanmoins que le canton de Berne montre de l'intérêt à la pénétration progressive de la Révolution 4.0 dans la société bernoise, qu'il soutient de manière pro-active la recherche et l'innovation en la matière dans la mesure de sa capacité financière. Le gouvernement bernois admet que la définition d'une stratégie globale est encore impossible, car prématurée. Partant il applique une politique pragmatique.

Le canton donne l'impression d'avancer en ordre dispersé et peine à dégager une vision globale. Le sujet de la présente motion invite le canton de Berne à adopter un regard introspectif et à expliquer la manière dont chacune des Directions cantonales appréhende la problématique pour elle-même et pour l'ensemble des activités du gouvernement.

Motivation de l'urgence : le gouvernement réfléchit à son programme de législature et cette motion pourrait s'y intégrer.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans sa [réponse au postulat 284-2017](#) Machado Rebmann « Industrie 4.0 : à quoi le canton de Berne doit-il s'attendre ? » qui lui demandait aussi de rédiger un rapport contenant des informations similaires (postulat dont il proposait le rejet et qui a ensuite été retiré), le Conseil-exécutif avait renvoyé à un rapport du Conseil fédéral dont les conclusions étaient selon lui également valables pour le canton de Berne. Concluant qu'une analyse cantonale et l'élaboration d'un rapport ne permettraient pas d'obtenir des résultats supplémentaires fondamentaux, il avait rejeté le postulat également pour des raisons d'économie administrative.

Ces conclusions s'appliquent aussi à la présente motion. En effet, les questions qu'elle soulève sont examinées dans le cadre de projets déjà réalisés qui traitent de la numérisation dans l'administration. Cela inclut notamment le [programme gouvernemental de législature 2019-2022](#), qui fixe des objectifs stratégiques pour la transformation numérique de l'administration, et la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022, que le Conseil-exécutif va adopter en 2019 en exécution de la motion 192-2016 « Cyberadministration : élaboration d'une stratégie ». Le Conseil-exécutif considère par conséquent qu'il n'est pas utile de rédiger un autre rapport.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différents points de la motion :

1. Le canton ne met pas en œuvre des moyens financiers et en ressources humaines dans l'administration cantonale spécifiquement pour observer l'évolution de la pénétration de la Révolution 4.0 dans le quotidien de la société bernoise. Cependant, toutes les autorités se préoccupent continuellement des progrès de la numérisation du point de vue des tâches qui leur incombent. La Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022 prévoira une organisation chargée de piloter, de coordonner et de soutenir ces activités dans le canton de Berne.
2. Cette question fait l'objet du programme gouvernemental de législature 2019-2022 et de la future Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022.
3. Le principal critère pour ces mesures est le rapport entre les bénéfices qu'elles procurent (c.-à-d. les opportunités) et les risques éventuels qu'elles présentent pour la formation dans le canton de Berne. Les offres de soutien, les adaptations structurelles et les investissements déjà effectués, en cours de réalisation ou encore prévus sont le résultat de stratégies développées de façon proactive, qui ont été élaborées en collaboration avec les partenaires, spécialistes et instances intercantionales dans le domaine scolaire.
4. Une analyse des forces et des faiblesses de l'administration cantonale dans son ensemble sera réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022.
5. La mise en place d'une organisation interdirectionnelle de pilotage et de coordination des activités de la cyberadministration fera l'objet de la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022, ou plus précisément de sa réalisation.

Destinataire

- Grand Conseil